



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MARS 2020

Présent-e-s	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Yoann DIDIER
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO	
M.	Yves ZEHFUS	
Excusé-e-s	M.	Jean Carlo TABOADA, Président
	M.	Rocco DE LUCA
Conseil administratif	M.	Dinh Manh UONG, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2020
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 874 – Modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon
7. P DM 875 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 56'850.- TTC pour l'achat de deux tableaux blancs interactifs et pour le remplacement de l'éclairage en LED à la salle de gymnastique de l'école de Cressy
8. P DM 877 – Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 20'940.- pour les charges du concours FMV œuvre d'art place du village
9. P DM 878 – Modification de la convention d'arrondissement de l'Etat-civil
10. R 145 – Résolution Plan directeur communal dans sa version 0
11. M 141 – Espaces de liberté sur la commune pour les chiens
12. M 143 – Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion
13. M 144 – Souriez, vous êtes filmés
14. Pétition pour la maîtrise des coûts liés à la construction des nouveaux quartiers, la transparence du financement des Grands Projets d'aménagement et le vote d'un plafond à l'endettement
15. Questions
16. Propositions individuelles et divers

Le Vice-Président ouvre la séance du 3 mars 2020 du Conseil municipal de Confignon. Il informe que M. Taboada et M. De Luca seront absents et M. Vatter aura un peu de retard. Nous sommes donc 16 pour commencer ce soir et 17 à partir du point 4.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Fournier propose une modification pour intégrer une pétition « 5G » de Voix de Gauche en point 15 de l'OJ.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Fournier propose ensuite de voter sur l'OJ tel qu'il vient d'être amendé.

L'OJ tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2020

Le procès-verbal du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Fournier informe que :

Le repas des aînés est annulé

Course des élus : elle aura lieu le 25 avril autour du coteau à Bernex. Les personnes intéressées à participer sont priées de le signaler.

5G : un communiqué de presse du CA a été envoyé

24H du basket ce dimanche : annulé

Le Bureau a reçu une motion de Voix de Gauche qui sera inscrite à l'OJ de la prochaine séance. Il s'agit d'une question écrite.

4. Communications des commissions

► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 17 février, conjointement avec la CMSS.

A l'ordre du jour l'audition de 3 des pétitionnaires du Tennis-Club de Confignon. Une décision de recommandation suivra.

► Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

M. Guillaume informe que la commission s'est réunie avec la CFGDE et la CCEV le 18 février. Elle a traité de façon globale la réhabilitation de la dépendance de la Mairie.

► Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 18 février avec la CCEP et la CCEV pour traiter de la réhabilitation de la dépendance de la Mairie.

► Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)

M. Kormann indique que la commission s'est réunie le 18 février conjointement avec la CCEP et la CFGDE. Elle a principalement traité de la réhabilitation de la dépendance de la Mairie. Un rapport intermédiaire est prêt, demandant encore des compléments d'informations sur le sujet des énergies. Il a été demandé d'utiliser le réseau de chauffage communal à distance ou tout au moins d'en

étudier la possibilité. Néanmoins, il précise que ce projet a d'ores et déjà été accueilli favorablement par les membres de la commission.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

Mme Marini informe que la commission s'est réunie avec la CAD le 17 février pour auditionner 3 représentants des pétitionnaires du Tennis-Club de Confignon. Il a été décidé que les commissions poursuivront leurs travaux afin d'examiner les différentes options relatives à ce projet.

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Francey informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus Thorens informe que la Fondation s'est réunie pour discuter des nouveaux règlements, en lien avec la nouvelle organisation de la crèche. Il a été décidé de ne faire qu'un avec le jardin d'enfants et la crèche habitante afin de mieux répondre aux besoins des parents. En conséquence, une modification du règlement est nécessaire et le Conseil de Fondation a également décidé de la modification des statuts. Enfin, les questions de priorité, d'acceptation, de fratrie, etc... ont également été revues. L'octroi des places se fera en avril et la liste d'attente est longue.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL ne s'est pas réunie.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que la Fondation ne s'est pas réunie.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV s'est réuni le 2 mars pour préparer les comptes 2019 en vue du Conseil du 23 mars.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de M. Uong

- Copil Cherpines du 21 février : cette séance a été en grande partie consacrée au quartier du Rolliet (PLO) où les premières autorisations de construire pourront déjà être déposées dans le courant de l'année. Pour Confignon, l'OFEV a posé plusieurs questions en lien avec le respect de l'ordonnance fédérale sur le bruit et le projet du tram. En conséquence ce dernier sera vraisemblablement retardé à fin 2022. D'autre part, la télécabine ayant été refusée par le Grand Conseil, le CA continue à demander au CE quelles seront les alternatives. M. Dal Busco a répondu que le canton dans sa discussion avec l'OFROU sur l'autoroute à 3 voies, demande s'il serait possible d'en réserver une aux transports publics. Si cela aboutit, l'horizon est fixé à 2035-2040. D'autres solutions que la télécabine continuent à être étudiées et évaluées par ailleurs, sachant que la 3^e phase des Cherpines dépend de l'efficacité de cette mesure.

Un plan de modification de zones Cherpines – Les Marais est affiché : le terrain initialement prévu pour l'Ecole de Culture Générale a été considéré par le représentant du DIP comme non absolument nécessaire, d'où l'idée de changer cette zone (ZD pour équipement public)

en ZD pour logements. Le CA de Confignon a expliqué que le nombre d'élèves attendu sera vraisemblablement plus élevé que prévu. Il a donc proposé au CE d'abandonner ce projet de modification de zones. A. Hodgers a demandé un temps de réflexion pour répondre.

- Pollution de l'Aire : en réponse à M. Mazzola qui demandait diverses mesures, dont l'installation de douches : il souhaite rappeler encore une fois que, selon les services de l'Etat, il n'y a pas de risques de pollution, hormis en période de grandes crues ou d'opérations menées du côté de Saint-Julien. En conséquence, le CA n'est pas favorable à l'installation de douches en l'absence de réel danger.
- CAD Energie SA : la nouvelle chaudière à pellets fonctionne et il a été décidé de présenter ce projet au concours du développement durable organisé par l'Etat. Le dossier doit être déposé au plus tard le 31 mars.
- PI Cherpines SA : une signature avec les promoteurs sur une parcelle de 960 m² a donné lieu à la cession de 10% à la commune, conformément à la convention signée. Pour des questions de coûts sur une inscription de 96 m², il a été décidé de reporter l'inscription du droit d'emption pour faire un regroupement avec une surface plus importante plus tard.
- OFROU : lors du dernier CM, l'annonce de la signature début mars d'une convention pour répondre à la motion « OFROU or not OFROU » avait été faite. Malheureusement, la proposition n'a été envoyée que jeudi dernier, ce qui nous oblige à repousser ce point au prochain CM.
- Administration et finances : la commune a engagé une urbaniste-aménagiste, Mme Nathalie Braunschweiger, à 80%. Elle a notamment travaillé à l'OU, a participé au PLQ Moraines du Rhône et contribué au Grand Projet de Bernex.
- Affichages SGA à Cressy : pas de panneaux électoraux à Cressy. Les panneaux officiels se trouvent uniquement dans le village. Le service des votations indique le nombre d'affiches à fournir à la SGA, soit 2 jeux par parti. Afin de corriger cette situation injuste pour Cressy, nous avons demandé à la SGA de nous prêter des panneaux et d'utiliser le 2^e jeu d'affiches.
- Département des finances : selon les estimations du département des finances, les recettes de l'exercice 2019 seront supérieures de CHF 1'032'000.- au budget. Du côté des charges, elles seront maîtrisées au regard du montant inscrit dans le budget 2019. Nous aurons donc vraisemblablement l'opportunité d'inscrire un bonus qui permettra de créer une réserve.

Communications de Mme Jay

- 5G : réponse à M. Mazzola qui s'interrogeait sur la nouvelle antenne 5G, chemin des Grands-Champs. Il n'y a pas eu de demande d'autorisation, car ce n'est pas une nouvelle antenne et le CA n'est informé qu'en cas de demande d'autorisation pour une nouvelle antenne. Les réparations ou adaptations des antennes ne font pas l'objet d'une communication.
- 5G bis – demande pour installer une nouvelle antenne au chemin de Chaumont : le CA a préavisé défavorablement la demande d'autorisation.
- Ecole de Cressy : un dysfonctionnement de l'alarme incendie a été réparé
- Ecole de Confignon : la Tribune de Genève a relaté 2 intrusions dans l'école, avec des dégâts au niveau des portes et le vol de la caisse du café. Des mesures ont été prises pour mieux séparer la salle de gymnastique, avec entrée dédiée, de l'accès à l'école.
- La nuit est belle : en réponse à M. Mazzola qui demandait si cet événement serait renouvelé, elle répond non en 2020, mais une réflexion sur la pollution lumineuse est en cours et le CA reviendra avec un projet et une demande de crédit.

Communications de Mme Gabus-Thorens

- Versement d'une aide extraordinaire : 50 cts par habitant, soit CHF 2'316.- ont été versés pour soutenir le dispositif de nuit d'hébergement hivernal d'urgence. Par ailleurs, l'ACG réfléchit à pérenniser ce type d'aide.
- Hospice général : une convention a été signée pour l'emploi de personnes en réinsertion et une personne s'active au restaurant scolaire de l'Ecole de Confignon pour commencer.
- Repas des aînés : décision d'annuler en raison du risque plus élevé de contagion au coronavirus pour cette population et un courrier est parti ce jour pour avertir toutes les personnes concernées.
- Centres aérés de Bernex cet été : des places sont proposées aux enfants de 4 à 12 ans et un tout-ménage circule, ainsi qu'une information dans le Conf'lien.
- Atelier de peinture sur sable : ouverture dès le 7 mars avec 12 séances intergénérationnelles.
- Bibliobus et synergie avec mise à disposition dans la cabine téléphonique : après information, il semblerait que cela soit possible. Une lettre sera envoyée à l'ACG pour confirmation. Elle rappelle aussi l'aménagement promis de cette cabine par le club des papas.
- Evènements culturels divers : annulation du FIFDH. Concernant le Groove N Move du 14 mars à Cressy, pour l'instant maintenu, de même que le 19 mars à la Salle communale, « Le malade imaginaire » avec la troupe de Cyril Kaiser.
- Conférence sur la découverte du Mustang : le 23 avril.

6. P DM 874 – Modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

Mme Gabus-Thorens rappelle la réflexion menée depuis quelques années avec Aire-la-Ville qui souhaitait construire une crèche. Pour les soutenir dans ce projet nous les avons aidé et accueilli dans la FPE. Aujourd'hui la construction de leur crèche a commencé et nous devons donc modifier les statuts de la FPE en conséquence. Le Bureau et le Conseil de Fondation ont accepté ces nouveaux statuts qui vous sont soumis ce soir. Elle passe brièvement en revue les principaux éléments.

Le Vice-Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Von Gunten-Dal Busco pose la question de l'Art.6 des statuts traitant du prix des pensions. Elle relève que ce n'est plus l'exécutif de Confignon qui fixe le prix des pensions d'une part, et que le barème n'est plus établi en adéquation avec celui de la VdG, mais « s'inspirant des barèmes appliqués dans les autres communes ». Qu'est-ce que cela va concrètement changer ?

Mme Gabus-Thorens répond qu'il s'agit d'une question de formulation, car rien ne va changer. Nous n'appliquons pas aujourd'hui les statuts de la VdG pour le prix des pensions, nous nous en inspirons. Elle se réfère ensuite à une étude récente du SRED qui a constaté que les tarifs de Confignon se trouvent dans la moyenne.

M. Mazzola commence par proposer un renvoi à la CSLC. Puis il relève que pour Voix de Gauche, ce projet va dans le bon sens avec cette mutualisation telle que souhaitée par la CdC.

M. Guillaume demande, s'agissant de statuts, un renvoi à la CFGDE.

M. Francey propose de renvoyer à la CSLC.

Le Vice-Président propose de voter les renvois en commissions

Le renvoi en CFGDE est approuvé par 4 oui, 4 non, et 9 abstentions. Egalité, le Vice-président vote dans le sens du refus, donc refusé.
Le renvoi en CSLC est approuvé à l'unanimité.

7. P DM 875 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 56'850.- TTC pour l'achat de deux tableaux blancs interactifs et pour le remplacement de l'éclairage en LED à la salle de gymnastique de l'école de Cressy

Mme Jay explique que la demande pour les tableaux interactifs pour les deux écoles émane des enseignants, appuyée par le directeur. Ce matériel a un attrait pédagogique fort, vu les fonctions interactives qu'il offre, en plus d'une sensibilisation des enfants à l'informatique.

Puis, concernant le remplacement de l'éclairage de l'Ecole de Cressy, elle explique que les luminaires ne correspondent plus à notre politique énergétique et occasionnent des problèmes depuis 1 à 2 ans. En conséquence, il a été décidé de ne faire qu'une seule intervention et de remplacer tous les luminaires par des spots LED. En complément, nous nous attendons à des économies d'énergie et donc de coûts, conséquents.

Le Vice-Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Von Gunten-Dal Busco demande pour cet investissement fait sur Cressy, si une partie ne devrait pas être prise en charge par Bernex ?

Mme Jay reconnaît que ce n'est pas spécifié dans l'exposé des motifs, mais que c'est effectivement le cas. La clé 30/70 est bien prise en considération et le prix tient compte des 30% de Bernex, même si cette dernière n'a pas encore été approchée.

M. Guillaume demande pourquoi ce « packaging » de 2 objets très différents ?

Mme Jay répond pourquoi pas ?

Mme Peradotto demande s'il serait possible d'entendre le directeur ou les enseignants pour avoir plus d'informations sur les avantages de ce matériel, respectivement des effets sur la santé et l'attention. Elle demande donc un renvoi en CSLC.

Mme Jay entend bien sûr ces questions relatives à ce matériel et juge la question d'une évaluation plus poussée pertinente.

M. Ben-Slimane propose de renvoyer en CFGDE et demande aussi pourquoi avoir réuni ces deux investissements sous une même demande ?

Mme Khaghani explique que ces 2 projets avaient été budgétés ensemble en fonctionnement dans le budget 2020, mais la CCEV ayant demandé de les passer en investissement, c'est pour cette raison que vous les avez aujourd'hui sous cette forme.

M. Kormann propose, s'agissant d'équipement, de renvoyer aussi en CCEV. Par ailleurs, il semble que des normes du DIP existent pour ce type d'équipement et n'en voyant pas mention dans l'exposé des motifs, il demande si cet élément a été vérifié ?

M. Fournier complète en rappelant que le DIP avait déposé un projet de loi sur l'enseignement du numérique et les supports employés. Celui-ci a été retiré et donc ne faudrait-il pas mieux attendre que le DIP précise quelle est sa position et ses recommandations ?

Mme Jay rappelle qu'il s'agit ici d'une demande des enseignants et du directeur pour un outil déjà utilisé et il sera intéressant de les entendre à ce sujet en commission(s).

Le Vice-Président propose de voter les renvois en commissions CSLC, CFGDE et CCEV.

Le renvoi en CSLC est accepté par 15 oui, 1 non et 1 abstention.
Le renvoi en CFGDE est accepté par 15 oui et 2 abstentions.
Le renvoi en CCEV est accepté par 10 oui, 5 non et 2 abstentions.

Le Vice-Président suggère une commission réunie éventuellement.

8. P DM 877 – Crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 20'940.- pour les charges du concours FMV œuvre d'art place du village

Mme Gabus rappelle qu'un crédit d'investissement avait été initialement prévu pour une œuvre d'art et qui comprenait le montant du concours. Celui-ci ayant été refusé, il faut donc que les frais du concours qui a bien eu lieu soient affectés au fonctionnement. Le CM doit donc voter un crédit de fonctionnement pour ce faire, mais ceci n'affectera en rien le résultat du budget, puisque cette somme sera prise sur le FMV qui dispose de la ressource nécessaire. Le résultat de cette opération sera nul, elle propose donc de voter sur le siège.

Le Vice-Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Von Gunten-Dal Busco propose de voter sur le siège vu l'absence d'impact financier.

M. Malgioglio approuve cette approche.

Le Vice-Président propose de passer au vote sur le siège, puis de voter la délibération après avoir lu le DECIDE.

Le renvoi au siège est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.



Législature 2015-2020
Délibération N° 877
Séance du Conseil municipal du 3 mars 2020

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2019 DE CHF 20'940.- POUR LES CHARGES DU CONCOURS FMV (FONDS DE MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS) ŒUVRE D'ART PLACE DU VILLAGE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
Sur proposition du Conseil administratif,
Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 CM présents

- a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 20'940.- destiné au fonctionnement du fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV).
- b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2019 sur le compte 3290.150.31700.001.
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par la dissolution du fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV) lors des écritures de boucllement.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La délibération 877 est acceptée par 16 oui et 1 abstention.

9. P DM 878 – Modification de la convention d'arrondissement de l'Etat-civil

M. Uong explique que deux modifications principales de l'arrondissement d'Etat-civil des communes de la Champagne sont proposées :

- modification des effectifs : selon l'actuelle convention, l'effectif s'élève à 3,6 EPT (Equivalent Plein Temps) et passera à 4,5 EPT. Ce chiffre est autorisé par les services de l'Etat en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'actes établis annuellement ;

-modification du mécanisme de vérification des comptes : jusqu'à aujourd'hui la vérification était effectuée par deux magistrats désignés par les communes concernées. Avec l'introduction de MCH2, ce contrôle sera effectué par un organe externe.

Il précise enfin que toutes les communes de l'arrondissement ont déjà accepté cette modification.

Le Vice-Président propose de voter l'entrée en matière qui est approuvée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola demande le renvoi en CFGDE. Puis il demande si ce contrôle par une fiduciaire ne signifie pas une perte de contrôle des élus et aurait-il été possible de maintenir les 2 systèmes ?

M. Uong répond que c'est la même procédure que pour les comptes, un contrôle par l'organe fiduciaire suivi d'un examen par le CM. Ici le contrôle de la fiduciaire, suivi d'un examen par les magistrats en charge de l'Etat-civil de toutes les communes.

M. Guillaume demande pourquoi cet arrondissement qui regroupe les communes ne s'appelle pas l'arrondissement de la Champagne ?

M. Uong pense que cet arrondissement étant appelé ainsi depuis toujours, il ne voit pas pourquoi il devrait être mis en cause et ce n'est pas le sujet de ce soir. Bernex semble aussi être le siège de l'arrondissement pour les actes.

M. Fournier indique que le nom de l'arrondissement ressort d'un arrêté du CE, il faudrait donc relayer plus loin, si la volonté est bien d'éclaircir ce point.

M. Guillaume propose de voter sur le siège.

Le Vice-Président propose alors de passer au vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté par 7 oui, 6 non et 4 abstentions.

M. Mazzola propose de relire les articles traitant du contrôle des comptes où l'on voit que le contrôle se fait par l'organe de révision (Art.5.al4) et que les autorités des communes ont accès à tout document relatif au fonctionnement de l'arrondissement (Art.6.al.3). Il n'est donc pas question d'un contrôle (même consultatif) a posteriori des comptes de l'arrondissement.

M. Uong reconnaît que ce n'est pas clairement spécifié, mais que les comptes de l'arrondissement devront être contrôlés par l'organe de révision qui établit un rapport et celui-ci doit être approuvé, s'agissant des comptes de la commune, par le CM. Ce qui est déjà le cas des rapports établis par des fiduciaires.

Le Vice-Président a une proposition d'amendement relative au 3^e point du DECIDE qui mentionne Confignon parmi les communes. Il paraît étrange de mentionner Confignon dans notre propre délibération et donc il propose de retirer Confignon.

M. Kormann relève qu'il se dessine ici une vision de notre région qui au lieu d'être une collaboration intercommunale, ressemble bien plus à la construction d'un Bernex-Centre. Il serait peut-être bien de débattre du vrai sujet qu'est la fusion des communes ou alors de se résigner à devenir un satellite de notre grand voisin, sans voix au chapitre pour les choses qui nous touchent.

M. Uong estime que cette analyse va trop loin en évoquant une fusion. Il entend ces propos et propose de relayer à la prochaine séance d'arrondissement la remarque faite relative à l'intitulé de l'arrondissement.

M. Fournier relève que l'adresse figurant pour la Mairie de Confignon dans cette convention n'a pas été mise à jour, serait-il possible de le faire ? M. Uong répond que c'est déjà fait.

Le Vice-Président propose de voter l'amendement consistant à retirer la mention de Confignon dans le 3^e point du DECIDE pour la remplacer par Bernex. Puis de passer au vote de la délibération ainsi amendée, après lecture du DECIDE.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité.



Législature 2015-2020
Délibération N° 878
Séance du Conseil municipal du 3 mars 2020

MODIFICATION DE LA CONVENTION REGISSANT L'ARRONDISSEMENT DE L'ETAT CIVIL DE BERNEX

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008, autorisant la création de l'Arrondissement de l'Etat Civil dénommé « Bernex » par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, avec siège à Bernex,

Vu la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex conclue entre ces mêmes communes le 05 juin 2008, entrée en vigueur le 1er octobre 2008,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'art. 30, al.2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 15 oui, 1 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex, du 05 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

La DM 878 est approuvée par 15 oui, 1 non et 1 abstention.

10. R 145 – Résolution Plan directeur communal dans sa version 0

M. Uong rappelle que le travail du PDCom a démarré il y a plus d'un an et a permis à travers toutes les commissions et le festival de l'aménagement notamment, de recueillir remarques et éléments de réflexion. Aujourd'hui le rassemblement de toutes ces informations a été réuni sous une version 0. Le CA juge que c'est le bon moment pour que le CM adopte cette « version 0 » par le biais d'une résolution. Puis une transmission aux services de l'Etat sera faite pour commentaires et remarques, suivie d'une consultation publique avant que le CM approuve la version définitive du PDCom pour les 15 ans à venir. Il est aussi important de marquer une étape en cette fin de législature avec tous les travaux et commentaires qui ont déjà été faits.

Un tableau des étapes à venir est projeté d'où il ressort que les enjeux s'articulent autour de 3 polarités : le village, Cressy et le futur quartier des Cherpines. Entre ces pôles, des espaces verts, non constructibles. A partir de ce constat, la ligne politique sera déterminée par la question de savoir comment créer la vie communale à travers ces 3 pôles. D'un autre côté, il faut s'attendre à des pressions énormes sur les espaces verts et l'environnement qui doivent en conséquence constituer un chapitre important de notre PDCom. L'idée de base est donc de savoir comment préserver les équilibres, développer l'intercommunalité, pour accueillir les nouveaux quartiers. A partir des constats effectués, des principes directeurs seront établis selon un objectif politique, avec finalement une stratégie opérationnelle dans 5 domaines, à savoir la vie communale, l'environnement, l'espace coopératif, l'urbanisation et la mobilité.

Le Vice-Président propose de voter l'entrée en matière qui est approuvée à l'unanimité des partis. Il souligne ensuite que s'agissant d'un document de 185 pages, il suggère de se diriger vers des renvois en commissions.

M. Guillaume constate que plusieurs pages sont sans contenu et il demande ce qui nous est caché ?

M. Uong déclare l'ignorer totalement, mais s'engage à donner toutes les explications nécessaires. Par contre, il peut assurer qu'il n'y a nulle intention de cacher quoi que ce soit. Toute liberté est laissée à chacun d'ajouter, modifier, transformer, ce qui est écrit ici. Personnellement, il estime que la résolution sera traitée dans la dernière séance du CM, soit à fin mai, laissant à toutes les commissions le temps nécessaire à l'analyse, avant retour au CM pour le vote de la résolution.

Le Vice-Président comprend qu'il s'agit d'une demande de renvoi global à toutes les commissions.

Mme Uldry Frossard rappelle que le PDCom est l'outil privilégié de dialogue entre le canton, la commune et la population, alors que pour l'instant la population n'a pas été consultée sur ce PDCom. Le projet comprend aujourd'hui d'importants déclassements de zones villa en zones de développement à Cressy, route de Chancy, route de Soral, chemins de Narly et des Etroubles. La zone villa à Confignon, c'est notre richesse, nous voulons la conserver et la valoriser. Les habitants ont manifesté cette volonté à de nombreuses reprises. Lors de l'élaboration du PDCom, la commune peut rediscuter les projets avec le canton, elle doit saisir cette occasion pour réévaluer l'ensemble des projets et lui demander de réviser son PDCantonal. C'est un outil stratégique qui sert aussi à planifier les moyens financiers. Nous devons donc disposer d'une vue d'ensemble et d'un plan financier au point, indiquer au canton ce que la commune peut supporter et ce qu'elle ne pourra pas réaliser. Des éléments du PDCom nous interpellent : pas de mention des équipements culturels et sportifs des Grands Projets, mais mention d'utiliser la zone des Charrotons pour des activités culturelles nocturnes, déplacer le tennis à 100m sous le pré de la salle communale... Elle ne comprend pas le sens de cette résolution, car il manque énormément d'éléments sur lesquels les mandataires doivent travailler. Nous n'avons pas de fiches concernant les écoles, les crèches, le logement, l'économie, l'emploi, le plan climat, la planification directrice intercommunale liée aux nouveaux quartiers. Le CM doit disposer de tous ces éléments, notamment financiers, pour pouvoir valider ou amender cette 1^{ère} version du PDCom. Il serait plus judicieux, à 3 mois de la fin de la législature, de compléter ce PDCom avec les mandataires et de laisser le futur CA choisir de quelle manière il entend poursuivre le travail avec les habitants et le nouveau CM. Elle propose donc l'ajournement de la résolution.

Mme Von Gunten-Dal Busco pense qu'un renvoi à toutes les commissions est nécessaire, sans forcément que cela prenne la forme d'une commission ad hoc.

M. Dunant pense aussi que toutes les commissions doivent pouvoir travailler sur ce document et que chacun puisse s'exprimer sur ce qui est présenté. C'est un document provisoire et il est bien sûr trop tôt pour en tirer une conclusion finale avant qu'une version finale puisse être présentée de façon globale. Faut-il une commission ad hoc ou un renvoi à toutes les commissions, il hésite et préfère laisser l'assemblée en débattre.

M. Mazzola propose de renvoyer dans toutes les commissions de manière séparée. Puis, revenant sur le rôle d'un PDCom, il relève que sur le site de l'Etat il est fait mention d'un instrument de gestion, de coordination pour dialoguer entre les privés et le public, d'information et d'instruction. Nous avons ici une pré-proposition et notre rôle est de nous en emparer et d'ajouter ce qui doit l'être. Il juge cette démarche positive et relève que dans les 3 priorités, à savoir rassembler les polarités du village, c'est une démarche qui nous tient déjà à cœur, développer l'intercommunalité, qui est un élément déjà soulevé ici et finalement un devoir environnemental qui est aussi très important.

M. Kormann propose d'envoyer en commissions CAD, CCEP et CSLC en tous les cas. Puis, pour revenir sur l'intervention de **Mme Uldry Frossard**, il rappelle que la proposition de résolution est de poursuivre le processus en apportant des remarques de modification dans un processus ouvert afin de les inclure dans la proposition de résolution.

M. Malgioglio propose de renvoyer à toutes les commissions individuellement, mais aussi à une commission ad hoc pour réunir tous les éléments qui se trouvent imbriqués.

M. Dunant se rallie aussi à la proposition d'une commission réunie, car les thématiques sont transversales. Concernant la prise de parole de **Mme Uldry Frossard** relative à la zone 5, il conteste ce qui a été dit, car la zone 5 a bien été mise en avant dans le plan.

Mme Uldry Frossard se demande si les mandataires seront à même de poursuivre leur travail, tant il manque d'éléments. Pour l'environnement ou la zone villa, ce pourrait être possible, mais il n'y a rien pour l'intercommunalité et les grands projets. Aussi elle se demande bien comment le CM va pouvoir travailler et avoir une vision globale en l'absence de beaucoup d'éléments concernant les projets, les équipements sportifs et culturels, l'intercommunalité, alors que les PDCom nouvelle génération prévoient un travail d'ensemble et une stratégie intercommunale. Tout cela n'y figure pas, aussi sans vision globale et plan financier, elle ne voit pas comment le CM pourrait voter ce plan en mai.

M. Uong souhaite simplement confirmer que les mandataires se sont engagés pour nous accompagner jusqu'à la version finale du PDCom.

M. Mazzola souhaite le renvoi à la CMSS aussi.

Le **Vice-Président** récapitule les demandes de renvoi dans l'ordre chronologique, à savoir une demande d'ajournement en premier sur laquelle il propose de voter.

La proposition d'ajournement est refusée par 2 oui et 15 non.

Puis, le **Vice-Président** rappelle qu'une proposition en TCR à été faite, suivie de propositions de renvoi dans les commissions individuelles. Il propose de commencer par voter le renvoi en TCR, puis en CCEV, CCEP, CFGDE, CAD, CSLC et CMSS.

Le renvoi en TCR est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.
Le renvoi en CCEV est accepté à l'unanimité.
Le renvoi en CCEP est accepté par 15 oui, 1 non et 1 abstention.
Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.
Le renvoi à la CAD est accepté à l'unanimité.
Le renvoi à la CSLC est accepté à l'unanimité.
Le renvoi à la CMSS est accepté à l'unanimité.

11. M 141 – Espaces de liberté sur la commune pour les chiens

M. Guillaume lit le DECIDE en tant qu'auteur de la motion.

Le **Vice-Président** fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume explique qu'à Cressy où il habite, il remarque énormément de panneaux d'interdictions pour chiens et pas d'infrastructures ou d'espaces pour ceux-ci. Il propose donc de s'aligner sur les autres communes qui proposent un certain nombre de choses, par exemple Onex. Sa proposition est donc de faire des parcs à chiens en milieu urbain où les chiens puissent être lâchés.

M. Francey propose un renvoi au CA.

M. Didier propose un renvoi à la CCEP, mais relève que le parc des Evaux est accessible aux propriétaires de chiens, suite à une pétition récente.

M. Guillaume précise que pour les Evaux, il s'agit d'une période limitée à la période froide. Elle s'est terminée le 29 février.

Le **Vice-Président** propose de passer au vote du renvoi au CA.

Le renvoi au CA est accepté par 5 oui, 4 non et 7 abstentions.

12. M 143 – Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion

Le Vice-Président passe la parole au 1^{er} signataire pour la lecture du DECIDE, avant un vote sur l'entrée en matière qui est votée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola souhaite rappeler le contexte de cette motion. En début d'année, des problèmes pour assurer un hébergement d'urgence sont apparus avec des gens dans la rue. Sur la base de ce constat, cette motion a été élaborée de manière conjointe aussi avec d'autres c.m. dans le canton pour lancer un message fort sur cette problématique. Cette motion poursuit 2 objectifs : 1) ne pas laisser des gens dormir dehors et 2) au niveau institutionnel, que les communes puissent parler d'une seule voix et ne pas se laisser imposer des charges non maîtrisées. Un renvoi à la CSLC est donc préconisé.

M. Uong fait part d'une dernière nouvelle relative à l'hébergement d'urgence, à savoir la préparation d'un projet de loi déjà examiné par la commission sociale de l'ACG et qui a assuré le financement pour cette année. Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à verser pour 2020 et 2021, un million chaque année pour financer l'hébergement d'urgence. Pour rappel, la VdG consacre chaque année 13 mio pour ses activités d'accueils de jour, repas et hébergements de nuit. Selon ce projet de loi, dès 2022, ce sera au tour des communes d'assumer cette charge et un débat est prévu au sein de l'assemblée générale des communes. Ce projet est donc déjà largement discuté et n'est plus d'actualité depuis qu'il a été mis à l'OJ de l'ACG.

La question pour le futur est savoir si la VdG continuera à mettre les 13 mio et le surplus sera à la charge des communes ou est-ce que la charge des 13 mio sera répartie entre les communes ?

Mme Gabus souhaite préciser que si une personne est sans abri à Confignon, elle ira chercher de l'aide en VdG, il est donc illusoire de dire que c'est un problème de la ville seulement.

M. Fournier ajoute qu'une motion a également été déposée au Grand Conseil pour proposer un mécanisme de financement en rehaussant la taxe de séjour de 35 cts par nuitée et par personne.

M. Mazzola propose au vu des ces éléments de renvoyer plutôt au CA.

Le Vice-Président propose donc de voter sur un renvoi au CA.

Le renvoi au CA est accepté à l'unanimité.

13. M 144 – Souriez, vous êtes filmés

M. Guillaume lit le DECIDE en tant que 1^{er} signataire de la motion.

Le Vice-Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Guillaume explique qu'au CM du 28 janvier, il a à nouveau été fait état d'agressions, de vols, et plus loin dans le temps, de bagarres, de feux de containers, déprédations en tous genres. Force est de constater qu'il y a de nombreuses incivilités qu'il s'agit de corriger en mettant en place de la dissuasion. La vidéo surveillance, cela peut aussi être passif, à savoir un recours lorsque l'on connaît l'endroit et l'heure de l'événement pour constater l'infraction qui a eu lieu.

Sa proposition est donc de mettre en place une vidéo surveillance de dissuasion pour les incivilités et il remercie de bien vouloir réserver un bon accueil à cette motion.

Mme Peradotto souhaite rappeler l'existence d'études, dont une à Neuchâtel en 2017 portant sur l'efficacité du système pour la prévention, et qui constatent à nouveau qu'en matière de stupéfiants, on déplace le problème, et au niveau des infractions, on observe étonnamment une légère recrudescence de 15%. En termes de coûts/bénéfices, Voix de Gauche propose de refuser cette motion, mais aussi réfléchir à d'autres moyens comme la présence des APM, et surtout travailler avec la population sur l'insécurité réelle. Elle propose donc de classer la motion.

M. Malgioglio juge cette motion intéressante et estime qu'une réflexion sur tout un ensemble d'éléments devrait pouvoir améliorer la sécurité, la présence des APM bien sûr, mais aussi d'autres solutions à étudier pour recréer un sentiment de sécurité dans nos quartiers. Il propose un renvoi au CA pour une étude de faisabilité, ainsi qu'une réflexion globale.

M. Didier rejoint la position de **Mme Peradotto** et reconnaît avoir un malaise à mettre des caméras partout, en relation avec les questions relatives au respect de la vie privée notamment. Il pense donc que ce n'est pas la solution et soutient la proposition de classement.

Mme Von Gunten-Dal Busco pense qu'il faut prendre cette motion comme une base et si la volonté est d'élargir la discussion, alors il faut renvoyer à la CMSS.

M. Mazzola souhaite rappeler que la vidéo surveillance a 20 ans d'existence et qu'elle n'a pas d'effets réellement concluants. La position de VdG est donc de partir de ce constat et d'étudier sérieusement cette question en commission. Réfléchir aussi à allouer le budget exorbitant d'une vidéo surveillance à des APM par exemple.

Le **Vice-Président** propose de voter sur les différentes options proposées, en commençant par le classement.

La proposition de classement de cette motion est refusée par 8 oui et 9 non.

Le **Vice-Président** propose de voter maintenant les renvois au CA et à la CMSS.

Le renvoi au CA est refusé par 6 oui, 9 non et 2 abstentions.

Le renvoi à la CMSS est accepté par 16 oui et 1 non.

14. Pétition pour la maîtrise des coûts liés à la construction des nouveaux quartiers, la transparence du financement des Grands Projets d'aménagement et le vote d'un plafond à l'endettement

Le **Vice-Président** fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier rappelle que le CM peut réserver 4 options de traitement à une pétition : le renvoi à une commission habilitée, le renvoi au CA, l'ajournement ou le classement. Il propose de se concentrer sur l'une de ces 4 options et de limiter les interventions sur le fond à une par groupe politique.

M. Mazzola considérant que cette pétition a été signée par un nombre non négligeable de personnes soulevant des interrogations, nous nous devons d'y répondre en envoyant cette pétition à la CFGDE.

Mme Von Gunten-Dal Busco abonde dans le même sens, mais souhaite dire quelque chose par rapport au fond. Avec le PDC, nous avons parcouru attentivement le contenu de cette pétition qui présente une projection de l'évolution de la dette totalement irréaliste. Sur la base de cette projection, il est demandé de geler les projets et de fixer un plafond à l'endettement. Pour le PDC, il s'agit de rétablir quelques vérités : on parle d'une dette de 180 mio d'ici 2028. Il semblerait que l'on ait simplement additionné la dette actuelle + 145 mio de coûts liés à la construction du quartier des Cherpines, + encore 10 mio pour

d'autres investissements. Alors que sur ces 155 mio seuls 40 mio sont des investissements obligatoires et que pour les investissements confignonais de la partie sportive et culturelle qui se montent à 100 mio, la commune n'investira pas le montant entier d'un seul coup, comme projeté dans le graphique de Demain Confignon. Enfin, si l'on revient encore au graphique on voit que d'ici 5 ans, Confignon aurait déjà investi 40 mio et d'ici 8 ans, nous aurions atteint les 180 mio de dettes. Ceci paraît bien optimiste au niveau du timing. Il est totalement illusoire de croire que tous les investissements se feront d'un coup sur un très court laps de temps tel que présenté. Au lieu de geler tous les projets, il vaudrait mieux s'atteler à trouver des solutions, aussi le PDC propose un renvoi à la CFGDE et à la CAD pour auditionner les pétitionnaires.

Mme Uldry Frossard réagit à ce qui vient d'être dit en rappelant que la CdC a souligné que la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex vont nécessiter des investissements colossaux et constitue un risque financier important. 43 mio d'équipements obligatoires, 102 mio d'équipements sportifs et culturels, ces chiffres sont issus du rapport de la CdC, ainsi que les revenus projetés du mandataire et du planificateur financier. Ceci pour dire que les revenus ont bien été ajoutés et ce calcul fait avec une progression de l'évolution des nouveaux habitants. Bernex estime le coût du développement à 150 mio pour 1600 logements, alors que pour Confignon on estime à 160 mio le coût pour le double de logements. Le c.a. en charge des finances soulignait hier dans la TdG que Bernex ne pourra pas assumer ces coûts sans changement de la fiscalité communale, alors que leur budget est bien supérieur à celui de Confignon.

Pour rappel encore, la commune a signé une convention avec G.D. Cherpines SA pour une réalisation rapide du PLQ Cherpines. Tous les documents, le planificateur financier et la convention, ainsi que l'analyse du service de recherches en éducation, se réfèrent à une temporalité de 10 ans pour la construction. Et même le document de la CdC reprend cette progression des investissements pour cette temporalité. Il y a aussi toujours un décalage entre les dépenses d'investissements et les revenus liés à l'arrivée des nouveaux habitants, comme on a pu le constater pour Cressy avec une dette qui perdure 15 ans plus tard. Revenant à la projection d'évolution de la dette, elle confirme que le taux d'endettement pourrait très bien atteindre ce niveau de 600%, alors que le seuil critique est fixé à 250% par la conférence des directeurs cantonaux. Le mandataire a d'ailleurs mentionné un tel scénario avec une dette vertigineuse de plus de 180 mio et des pertes annuelles de plusieurs millions.

En conséquence nous souhaitons que le CA complète rapidement le plan financier en y intégrant tous les coûts de la construction des nouveaux quartiers, en tenant compte de la situation financière de la commune et de la dette actuelle. Il manque des éléments dans le planificateur financier et il est urgent de le compléter. Il ne s'agit pas de bloquer les projets, mais plutôt de disposer d'un plan financier complet pour pouvoir aller de l'avant. La CdC a octroyé un délai au 31.12.21, cela paraît beaucoup trop long et on voudrait avoir ces chiffres bien avant et en disposer avant le PDCOM et les PLQ.

Le frein ou le plafond à l'endettement est un outil qui a été utilisé par la Confédération et les cantons comme dans le cas des communes vaudoises. Ce principe est aussi inscrit dans la Constitution : « l'Etat maîtrise l'endettement et le maintient à un niveau qui ne menace pas les générations futures ». Aussi nous demandons au CM de fixer un plafond maximal d'endettement à un niveau de 250% pour les dettes propres et à 125% pour le cautionnement. Avec un taux maximal d'endettement, l'Etat serait obligé de tenir compte de la capacité financière de la commune pour les Grands Projets. Il n'est pas admissible de demander aux habitants d'une petite commune de supporter le coût de la croissance du canton. Elle demande le renvoi aux commissions CFGDE et CAD pour examen.

M. Francey explique que son groupe a bien entendu les craintes des signataires de la pétition, surtout au regard des chiffres présentés. Il est donc très important de renvoyer cette pétition à la CFGDE pour pouvoir auditionner les pétitionnaires et comprendre d'où viennent ces chiffres. La CdC a parlé de chiffres minima d'investissements et pas de 180 mio obligatoirement.

Le Vice-Président propose de maintenant passer au vote des renvois en commissions CFGDE et CAD.

Le renvoi à la CFGDE est accepté à l'unanimité.

Le renvoi à la CAD est accepté par 15 oui et 2 abstentions.

15. Pétition 5G

Le **Vice-Président** fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis. Puis il propose à nouveau une intervention par groupe sur le fond.

M. Mazzola propose le renvoi au CA. Pour VdG, il est important de pouvoir donner la parole aux habitants aussi pour des raisons écologiques. La 5G nous semble inutile et coûteuse en terres rares notamment et il paraît plus simple de s'adresser directement au CA pour donner directement un signal au DT et/ou à la Confédération.

Mme Uldry Frossard exprime son souhait d'appliquer le principe de précaution dans l'installation de cette antenne au cœur du village, avec des crèches et des écoles tout autour. A la suite de plusieurs jugements du TF, les communes peuvent planifier l'installation des antennes de téléphonie mobile dans certaines zones définies dans le PDCOM afin de limiter leur implantation dans des zones d'habitations. Il serait donc judicieux de créer une fiche au PDCOM afin d'évaluer et déterminer l'emplacement des antennes.

Le **Vice-Président** propose de voter sur la proposition de renvoi au CA.

Le renvoi au CA est accepté à l'unanimité.
--

16. Questions

M. Guillaume a une question sur la dette : on entend souvent dire que la dette de 24 mio est issue de la construction de l'Ecole de Cressy. Cela l'énerve, car depuis 16 ans, il y a eu d'autres investissements consentis. Il aimerait donc que le CA donne une cartographie de sa dette qui aidera à désamorcer cette gêne toujours perceptible au sein du CM et chez les habitants de Cressy.

Mme Gabus-Thorens salue cette intervention qui souligne qu'il faudrait arrêter de toujours parler d'aménagement alors que nous avons 4500 personnes qui ont des besoins quotidiens.

M. Ben-Slimane a une question pour **Mme Gabus-Thorens** au sujet d'un courriel datant du 8 août d'une habitante se plaignant de tapage nocturne à Cressy. Des photos ont été prises du côté de la sortie de l'aula de l'Ecole qui montrent divers débris provenant semble-t-il d'une cave. Il demande donc si le CA est au courant de ces faits ?

Mme Gabus-Thorens va répondre sur ce qu'elle pense qu'il a pu se produire cet été en relation avec le local de gestion accompagnée se trouvant dans l'Ecole de Cressy. Ce local est donné à une équipe de jeunes pour réaliser un projet, mais est soumis à des conditions strictes. Il semblerait que celles-ci n'aient pas été respectées cet été et une fermeture du local a été opérée, suivie d'une reprise en mains par les APM et la FASE. S'il s'agit d'autre chose, elle va passer la parole à **Mme Jay**.

Mme Jay déclare ne pas être au courant et demande qu'on lui envoie ce courriel pour en faire part à la séance bi-hebdomadaire qu'elle a avec les APM et vérifier leur main courante.

Mme Uldry Frossard a relevé à plusieurs reprises à l'apéritif communal, par voie de presse, dans le Conf'lien, tout-ménage, que le CA milite pour la stabilité des partis en place. L'art. 83 de la loi sur les partis politiques précise que les communes ne sont pas autorisées à faire de la propagande électorale. Aussi elle aimerait savoir si ces interventions respectent bien cet article de loi ?

M. Uong répond que si on lit attentivement, il s'agit surtout du futur CA qui devra dépasser la couleur politique pour pouvoir travailler ensemble.

M. Mazzola informe qu'une question écrite a été déposée ce jour relative à la publicité dans l'espace public. Avec la campagne des élections municipales, il y a beaucoup d'affichages plus ou moins sauvages. Aussi désirent conserver une certaine mesure dans l'utilisation de l'espace public et conformément à la LPR qui prévoit que les communes peuvent se doter d'un principe directeur en matière d'affichage, il demande si la commune en possède un ou si des règles claires régissent l'affichage sur la commune ?

M. Fournier relève que s'agissant d'une question écrite, il y aura donc réponse écrite.

17. Propositions individuelles et divers

M. Fournier a 2 communications qui concernent les élections :

- rappeler qu'à 10 jours des élections municipales, le taux de participation se situe à 9,3%, ce qui est un désastre absolu. Il encourage donc chacun à prendre part au vote ;
- annoncer que le débat contradictoire qui devait avoir lieu à l'initiative d'un groupe de citoyens, ne pourra avoir lieu en lien avec le coronavirus.

M. Malgioglio fait part d'une interpellation relative au trajet du bus 21. Il a été demandé que le CA appelle la direction des TPG pour rappeler que le terminus de ce bus est à Cressy et non à Onex-marché, en face de la Coop d'Onex. Il a été relaté que ce bus rebrousse souvent chemin à cet arrêt, avec pour excuse le retard et la non-teneur de l'horaire. C'est extrêmement gênant pour les passagers et nous demandons au CA d'adresser un courrier à la direction des TPG pour demander le respect de l'itinéraire.

M. Ben-Slimane souhaite remercier le CA pour l'hommage publié après le décès de Mme Caroline Taboada, dans le Conf'lien du mois de mars.

M. Fournier lève la séance à 23H20.

Nicolas FOURNIER



Vice-Président

Jean-Claude KORMANN



Secrétaire